

du 17/10/2023



Attentat terroriste du 16/10/2023 : Informations en suivi du Conseil National de Sécurité de ce 17/10/2023

Type de circulaire Validité	circulaire informative à partir du 17/10/2023
Résumé	Informe les établissements scolaires à la suite de l'attentat du 16/10/2023
Mots-clés	 CNS; Direction de l'Enseignement de promotion sociale; OCAM; Mesures de sécurité; Plan d'urgence.
Remarque	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles	Promotion sociale secondaire
Enseignement	Promotion sociale secondaire en alternance
Ens. officiel subventionné	Promotion sociale supérieur
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	

Signataire(s)

Monsieur le Ministre-Président Pierre-Yves JEHOLET



Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique (DGESVR) Service général de l'Enseignement tout au long de la vie Direction de l'Enseignement de Promotion sociale

Attentat terroriste du 16/10/2023 : Informations en suivi du Conseil National de Sécurité de ce 17/10/2023

Madame,

Monsieur,

Le Conseil national de sécurité s'est réuni ce mardi 17 octobre après-midi pour procéder à une nouvelle analyse de la situation suite à la neutralisation de l'auteur suspecté de l'attentat de Bruxelles et sur base des progrès de l'enquête de police.

Il a décidé de faire revenir la Région de Bruxelles-Capitale au niveau 3 de la menace terroriste, au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les dispositions annoncées la nuit dernière par le Premier Ministre et l'appel à la vigilance générale restent de mise, sans pour autant que nous soyons invités à renoncer à notre mode de vie habituel.

Pour ce qui concerne l'enseignement de promotion sociale, je vous invite dès lors simplement à maintenir les principes de prudence mentionnés dans la circulaire 9084, à savoir sensibiliser les membres du personnel au contenu du plan d'urgence interne de votre établissement et maintenir les portes fermées en dehors des heures d'entrée et de sortie des apprenants.

Je vous remercie pour le professionnalisme et le sang-froid avec lesquels vous et vos équipes éducatives avez assuré l'accueil de toutes et tous ce matin, dans un contexte d'inquiétude parfois très marqué.

J'espère que la situation continuera à évoluer favorablement et je ne manquerai pas de vous informer de tout changement.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre-Yves JEHOLET Ministre-Président